

**Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 FÉVRIER 2017**

Présents : M. BERTIER, Mme MOTTIN, M. FURDYNA, Mme GODARD, M. COURSAN, Mmes BERLIOZ, CHEVALIER, M. CALIGNY, Mmes GRUNY, LEGOUPIL, PHILIPPE, Mrs BRIARD, LAHAYE, FLEURY, Mme LE BATARD.

Absents excusés : M. MARIOTTI, Mme DROUET, Mrs ARBON, LEROUX, Mme BOUILLON, M. MADELAINE.

Secrétaire : Mr FLEURY

Pouvoir : M. MARIOTTI a donné pouvoir à Mr FURDYNA  
Mme DROUET a donné pouvoir à Mme MOTTIN

**2017/012 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

La séance du Conseil Municipal ayant pour objet le vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal désigne en vertu de l'article L 2121-14 du code des Collectivités Territoriales, Mme Brigitte MOTTIN, Adjointe aux Finances, présidente de séance.

Avant de procéder au vote de celui-ci, le Maire quitte la séance.

**2017/013 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : B.A. DIVERS BÂTIMENTS**

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe « B.A. Divers Bâtiments » arrêté comme suit :

- **Section Investissement** : Résultat de l'exercice : 0  
Résultat cumulé (excédent antérieur reporté) : 564 euros
  
- **Section de Fonctionnement** : Résultat de l'exercice :  
Déficit : 475,89 euros  
Résultat cumulé antérieur = 475,89 euros.  
Excédent et déficit de l'année 2016 : 475,89 euros.  
Résultat = 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 à l'unanimité. Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent antérieur reporté) 564 euros.

## 2017/014 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2016 du service assainissement arrêtés comme suit :

### SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice : excédent = 7 310,73 euros

Résultat cumulé : (excédent de l'année 2015 = 327 825,93 euros et

Excédent de l'année 2016 = 7 310,73 euros soit 335 136,66 euros.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice : excédent = 6 806,70 euros

Résultat cumulé (excédent de l'année 2015 : 1 327,98 euros et excédent de l'année 2016 : 6 806,70 euros) soit un excédent de 8 134,68 euros.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent d'investissement reporté) 335 136,66 euros et à l'article 002 (excédent d'exploitation reporté) : 8 134,68 euros.

## 2017/015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2016 du budget principal arrêté comme suit :

### SECTION INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : Déficit = 73 586,97 euros
- Résultat cumulé : excédent de l'année antérieure 2015 : 143 949,45 euros et excédent de l'année 2016 : 73 586,97 euros soit un résultat de 70 362,88 euros.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : 314 122,62 euros
- Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

### AFFECTATION DU RESULTAT :

Après avoir pris en compte le résultat de l'année 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter d'une part 314 122,62 euros à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) sur le budget primitif 2017 et d'affecter d'autre part à l'article 001 (excédent d'investissement reporté) 70 362,88 euros et de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses 411 910 euros.

### 2017/016 : JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les modalités de fonctionnement à prévoir pour le jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 5 contre de laisser le choix des plaques à sceller sur la stèle aux familles des défunts, sous réserve de se conformer au règlement du cimetière précisant les conditions de pose et les dimensions de celles-ci.

### 2017/017 : RÉUNION

Le Conseil Municipal décide d'annuler la réunion de Conseil Municipal du vendredi 24 février 2017.

En effet, le Conseil Municipal se réunira en séance plénière le vendredi 03 mars 2017 pour discuter des orientations budgétaires à prévoir pour le budget 2017.

Au cours de cette réunion, la société " Andrôme Informatique " présentera le nouveau site internet de la Commune.